



S'ATTAQUER AU

CLIENT DE SERVICES SEXUELS.

**L'EXEMPLE SUÉDOIS : STOPPER LA PROSTITUTION
ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À LA SOURCE.**

Par Kajsa Claude







Il pourrait être votre voisin, ou votre meilleur ami. Ou peut-être un collègue, ou quelqu'un à qui vous avez parlé à une fête le week-end dernier. Il a l'air de mener une vie normale – il est marié, il a des enfants, un bon travail – bref, quelqu'un comme vous et moi. Mais il achète aussi des services sexuels et soutient ainsi le marché de l'exploitation sexuelle, de la prostitution et de la traite des êtres humains. Et en Suède, c'est un délit.

La loi suédoise est axée sur ces hommes plutôt que sur les jeunes filles et les femmes qu'ils exploitent. Pourquoi ? Le raisonnement qui sous-tend la loi est que c'est la demande de services sexuels qui entretient la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. L'approche juridique de ce problème est souvent citée comme « l'exemple suédois ».

TABLE DES MATIÈRES

P. 3	L'ESCLAVAGE MODERNE
5	LE CADRE JURIDIQUE
13	APPLICATION DE LA LOI
31	LES VICTIMES
41	COOPÉRATION INTERNATIONALE
49	PLAN D'ACTION NATIONAL

Kajsa Claude, qui vit actuellement à Johannesburg (Afrique du Sud), est journaliste indépendante et consultante en relations publiques. Elle travaille depuis de nombreuses années sur les questions liées aux droits de l'homme. Parmi ses diverses missions, elle a surveillé le processus de paix en Afrique du Sud et a été chargée de presse d'ActionAid Suède. Elle a aussi participé à la fondation de l'organisation suédoise *Imbattables (Slagfärdiga)*, consacrée à la lutte contre la violence familiale.

© 2011 Kajsa Claude et l'Institut suédois.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que l'auteur.

Traduction: Lydie Rousseau

Conception graphique : Mats Hedman

Photos : NichoSödling/Johnér (première de couverture 1), Lena Granefelt/Johnér (première de couverture 2), Stellan Herner/Folio (deuxième de couverture 1), Mikael Bertmar/Nordic Photos (deuxième de couverture 2), Elliot Elliot/Johnér (p. 23), Peter Carlsson/Etsabild (p. 24), Doris Beling/Folio (p. 25), KentarooTryma/Johnér (p. 26), Roine Magnusson/Naturbild (p. 27), Carl Dahlstedt/Folio (p. 28), Mikael Svensson/Naturbild (p. 29), Theresia Viska/Nordic Photos (p. 30), Pawel Flato (p. 51), Måns Berg/Folio (troisième de couverture 2), Petra Bindel/Folio (quatrième de couverture 1), Roine Magnusson/Johnér (quatrième de couverture 2), Maria Söderberg (toutes les photos autres que celles citées plus haut).

Imprimé en Suède par Ineko, Stockholm, 2011

ISBN: 978-91-86995-14-0

L'Institut suédois (SI) est une agence publique ayant pour mission de promouvoir l'intérêt et la confiance portés à la Suède dans le monde. Il encourage la coopération et les relations durables avec les autres pays par une communication stratégique et des échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et des affaires. www.si.se.

Sweden.se, le site officiel de la Suède, est géré et développé par SI. Il invite ses visiteurs à lire et se familiariser avec la Suède contemporaine dans de nombreuses langues.

Sweden Bookshop propose une large gamme d'ouvrages sur la Suède et de littérature suédoise dans une cinquantaine de langues. La librairie se trouve à l'adresse Slottsbacken 10 dans le centre de Stockholm et sur www.swedenbookshop.com.

Vous avez des points de vue sur cette publication de SI ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse books@si.se.

L'ESCLAVAGE MODERNE

CHAQUE JOUR UN TRAFIC ABJECT ET CYNIQUE d'êtres humains, principalement de femmes et d'enfants exploités à des fins sexuelles, a lieu partout dans le monde – une activité ignoble, comparable à la traite des esclaves d'autrefois. La traite des êtres humains est un élément de la criminalité organisée aux multiples facettes qui frappe le plus durement les plus faibles des faibles dans nos sociétés.

Il est inacceptable d'acheter et d'exploiter des êtres humains comme une marchandise. Il nous faut unir nos forces et user de tous les moyens disponibles, au plan national et international, pour éradiquer ce trafic.

Le commerce du sexe impliquant des femmes et des enfants se poursuit aussi en Suède. La présente publication expose les efforts du pays pour combattre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. L'Institut suédois a demandé à quelques-uns des intervenants actifs dans ce domaine d'expliquer comment la loi suédoise fonctionne dans la pratique et ce qui est fait pour protéger et soutenir les victimes. Nous donnons également une vue d'ensemble de l'action suédoise dans le cadre de la coopération internationale pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Depuis 1999, la Suède a une loi qui interdit l'achat de services sexuels. L'idée qui sous-tend la loi est que la demande de ces services, principalement masculine, est le facteur qui soutient la prostitution et le trafic des personnes à des fins sexuelles. Bien qu'elle ait été précédée d'un large débat et reste contestée dans bien des régions du monde, la loi est largement approuvée par la population suédoise.

L'approche consistant à se focaliser sur l'acheteur de sexe et à neutraliser la demande de services sexuels pour lutter contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles est souvent citée comme « l'exemple suédois ».



LE CADRE JURIDIQUE

FONDEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION ET LA TRAITE

SELON LE RAPPORT MONDIAL DE 2008 sur la traite des personnes publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), plusieurs millions d'êtres humains sont chaque année victimes de la traite dans le monde. Quelque 79 pour cent de ce trafic relèvent de la traite à des fins sexuelles et quelque 18 pour cent du travail forcé. Les trois pour cent restants consistent en d'autres formes de traite, notamment trafic d'organes humains et mariages forcés.

Le rapport de l'UNODC souligne de plus que la traite d'êtres humains à des fins sexuelles est la source de revenus de la criminalité organisée qui s'accroît le plus vite. La traite des êtres humains, qui génère environ 7 milliards de dollars US par an, est, selon l'UNODC comme Europol, la troisième des activités illégales les plus lucratives dans le monde après les armes et la drogue.

Rien qu'en Europe, environ 500 000 femmes sont victimes de la traite chaque année ; à la différence de la drogue et des armes, elles peuvent être exploitées et vendues à répétition par le même vendeur à plusieurs clients et assurent donc des profits considérables aux trafiquants. Si les femmes et les jeunes filles sont les principales victimes de la traite, les hommes et les garçons sont également exploités.

Pour que la traite des êtres humains à des fins sexuelles puisse générer des profits, il faut qu'il y ait des gens disposés à payer pour des services sexuels.

La loi suédoise sur l'achat de services sexuels, une première mondiale

En 1999, la Suède a promulgué une loi interdisant l'achat de services sexuels, une loi qui était à l'époque unique en son genre. À la date de 2009, la Norvège et l'Islande avaient adopté des lois similaires. Cette législation est neutre

par rapport au genre, autrement dit acheteurs et vendeurs peuvent être des hommes ou des femmes. Dans la pratique toutefois, elle est axée sur la demande de femmes et d'enfants exploités sexuellement et pénalise les clients, qui généralement sont des hommes. La vente de services sexuels, par contre, n'est pas passible de sanctions pénales. C'est cette vision des clients et vendeurs de sexe qui est à la base de « l'exemple suédois ».

La loi interdisant l'achat de services sexuels est un volet important de la stratégie suédoise de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains. Aux yeux de la Suède, la prostitution et la traite sont liées du fait des acheteurs de sexe dont l'argent finance la criminalité organisée. En d'autres termes, les acheteurs de sexe rendent la traite des être humains possible et lucrative.

Au moment de son adoption en 1999, la loi suédoise était contestée parce qu'elle réprime et pénalise un droit masculin ancestral de considérer le corps de la femme comme une marchandise qui s'achète et se vend. Elle ne peut être comprise sans référence à la politique d'égalité entre femmes et hommes menée ces dernières décennies en Suède. La législation actuelle est issue de longues années de débat et d'action pour les droits de la femme. Dans une société paritaire, les hommes ne considèrent pas la femme comme une marchandise.

L'intention de la loi suédoise est double : convaincre les intéressés de renoncer à commettre le délit d'achat de services sexuels et établir des normes telles que personne – femme, homme, fille ou garçon – ne puisse être vendu et que personne n'ait le droit d'exploiter sexuellement un autre être humain. C'est une question de valeurs. De plus en plus nombreux sont ceux qui prennent conscience de ce que la prostitution et la traite des êtres humains font partie d'une criminalité organisée. C'est là un problème de société qui nous concerne tous, pas seulement les femmes et les enfants qui en sont victimes.

Selon les policiers et les fonctionnaires qui s'expriment ici, certaines bandes qui vendent des femmes à des fins sexuelles évitent désormais la Suède à cause de sa loi contre l'achat de services sexuels. L'expérience montre d'ailleurs que la loi a eu un bon effet préventif sur le comportement des clients masculins de la prostitution, dont le nombre a sensiblement diminué.

La loi contre l'achat de services sexuels est largement approuvée en Suède : soixante-dix pour cent de la population souhaitent la conserver et beaucoup pensent que des peines plus sévères devraient être prévues pour ces délits.

Cependant, la loi qui pénalise les clients de la prostitution a aussi ses détracteurs, en Suède et ailleurs dans le monde. Certains pensent qu'en écartant les prostituées de la rue, la loi rend le travail de la police plus difficile et la situation des prostituées plus exposée. Quoi qu'il en soit, si les clients peuvent trouver des femmes sur Internet, la police devrait pouvoir faire de même, avec les priorités voulues et des ressources adéquates. Aujourd'hui, une bonne part du commerce des femmes et des enfants a lieu sur Internet, où une surveillance policière intensive se poursuit pour détecter et prévenir la traite.

Une des difficultés de l'action contre la prostitution et pour la réduction de la clientèle est que les infractions à la loi contre l'achat de services sexuels ne donnent lieu qu'à des sanctions assez légères. Cette situation, à son tour, se répercute sur l'importance des moyens affectés à la lutte contre ce type de délits. Certains pensent que si les violations de la loi aboutissaient à des peines plus sévères, les pouvoirs publics investiraient davantage de ressources dans la répression, et les sanctions auraient plus d'effet dissuasif. Actuellement, les peines prononcées pour l'achat de services sexuels se limitent pour la plupart à des amendes.

Aux termes d'un arrêt de 2001 de la Cour suprême suédoise, l'achat de services sexuels est passible d'une amende proportionnelle aux revenus du délinquant, correspondant généralement à 50 jours-amende. Quand la loi a été adoptée en 1999, elle prévoyait une peine d'amende ou un emprisonnement de six mois, mais lors de sa révision au 1^{er} juillet 2011, la peine maximale a été portée à un an d'emprisonnement afin de permettre une modulation des sanctions dans les cas aggravés d'achats de services sexuels. L'achat effectué par l'entremise d'une prostitution organisée constitue une circonstance aggravante qui peut valoir une peine d'emprisonnement avec sursis aussi bien qu'une amende. Dans l'intention de la loi suédoise, même la tentative d'achat de services sexuels est punissable. À ce jour, il n'a jamais été prononcé de peine d'emprisonnement, mais deux jugements ont abouti à une peine avec sursis.

Qui achète des services sexuels ?

Une enquête menée en 2008 par le Conseil national pour la prévention de la délinquance (*Brottsförebyggande rådet*) concluait que les clients de la prostitution en Suède ne sont pas une catégorie homogène. Ils couvrent un large éventail allant des adolescents aux octogénaires, mais généralement ils ont de 30 à 50 ans.

Poste frontière entre la Suède et la Finlande. Les femmes et les jeunes filles qui sont exploitées à des fins sexuelles en Suède viennent principalement d'Europe de l'Est. La plupart sont transportées par voiture ou par ferry depuis l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande et la Pologne.



Ils se recrutent dans toutes les classes sociales. Il n'est pas rare qu'ils aient un bon emploi et des revenus réguliers ; près de la moitié ont fait des études secondaires ou supérieures. À peu près un sur deux sont mariés ou vivent en couple et quelque 40 pour cent ont des enfants.

Certains acheteurs jouent un rôle plus actif dans ces transactions, par exemple en vendant les victimes et en servant d'intermédiaires. Dans les petits réseaux, la délimitation est parfois floue entre acheteur et trafiquant.

Mais des acheteurs participent aussi aux activités de réseaux plus grands en offrant de monter des sites Internet, de gérer les comptes et de trouver des hébergements pour les victimes en échange de services sexuels.

L'étude du Conseil national pour la prévention de la délinquance révèle que la demande a un impact sur tous les aspects de la planification et de l'organisation de l'industrie du sexe. Les préférences de l'acheteur sont d'une

grande importance, une des demandes les plus fréquentes est celle de « filles fraîches ». Plus spécifiquement, il peut vouloir une couleur de cheveux ou une ethnicité donnée. L'âge peut aussi être un facteur important. Non seulement la demande détermine celles qui seront recrutées, elle joue aussi un rôle dans les conditions qui entourent les services sexuels. Par exemple, un client peut avoir des souhaits particuliers concernant les vêtements, ou être disposé à payer plus pour une relation sans préservatif. Quelle que soit la demande, la victime est obligée de s'y prêter.

La Norvège et l'Islande pénalisent aussi le client

La plupart des pays ont des lois qui réglementent d'une façon ou d'une autre la prostitution. Avant que la Suède n'adopte sa loi contre l'achat de services sexuels en 1999, deux attitudes opposées prévalaient selon les pays : dans certains, la prostitution était légale, dans d'autres non. Les Pays-Bas et l'Allemagne sont parmi les pays qui admettent la prostitution. Dans ces pays, l'achat et la vente de services sexuels sont autorisés, sous certaines formes et en certains lieux. Dans la zone grise entre ce qui est permis et ce qui est interdit, certains pays ont des lois qui interdisent explicitement le proxénétisme, c'est-à-dire l'exploitation de la prostitution par un tiers. Dans les pays où la prostitution est illégale, l'exercice de la prostitution et tout ce qui s'y rapporte est passible de sanctions, y compris les clients, les vendeurs et les proxénètes.

La Suède, suivie maintenant de la Norvège et de l'Islande, a fondamentalement changé la vision de la vente et de l'achat de services sexuels en pénalisant uniquement l'acheteur.

La traite des êtres humains, un crime odieux

Le 1^{er} juillet 2002, la traite des êtres humains à des fins sexuelles a été criminalisée en Suède. En juillet 2004, l'éventail des peines a été étendu à la traite non transnationale ainsi qu'à celle liée à des types d'exploitation à des fins non sexuelles, notamment le travail forcé et le trafic d'organes.

La loi suédoise se fonde sur la définition de la traite donnée dans le protocole de Palerme, l'un des protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La définition du protocole de Palerme est maintenant universellement reconnue et, en principe, appliquée partout dans le monde.

Pour être qualifié de traite d'êtres humains, un fait doit comporter trois éléments : un *acte* (par exemple recrutement ou transport), entrepris par des *moyens abusifs* (par exemple menace ou tromperie) aux *fins d'exploitation*

(notamment sexuelle). Si la victime visée est un enfant, il est indifférent que des moyens abusifs aient été employés. La traite est souvent transnationale et se situe dans les pays d'origine, de transit et de destination.

La Suède est à la fois un pays de destination et de transit pour la traite. Selon la police suédoise, le nombre de personnes identifiées en Suède comme victimes de la traite d'êtres humains dépend en grande partie des ressources allouées par les divers services de police à la détection de ce type de criminalité. L'effort de la police varie considérablement d'une région à l'autre et d'année en année, et il y a lieu de penser que les cas non recensés sont très nombreux. La police suédoise estimait qu'en 2003, de 400 à 600 femmes ont été conduites en Suède pour être livrées à la prostitution.

Les femmes et les jeunes filles qui sont exploitées à des fins sexuelles en Suède viennent principalement d'Europe de l'Est. La plupart sont transportées par voiture ou par ferry depuis l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande et la Pologne. La majeure partie appartiennent à des groupes minoritaires dans leur pays ou viennent de milieux où prévalent de mauvaises conditions de vie sources d'abus, d'atteintes sexuelles et d'isolement social.

Parmi les facteurs qui facilitent l'exploitation des personnes par la traite et la prostitution figurent la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et le non-respect des droits humains, l'insuffisance de l'éducation et le chômage. D'autres facteurs qui peuvent contribuer à ce que des femmes finissent comme prostituées en Suède sont les problèmes sociaux, la toxicomanie et un mauvais état de santé.

LA RECHERCHE SUÉDOISE SUR LES CLIENTS DE LA PROSTITUTION

Le programme de recherche « Genre, sexualité et action sociale », lancé en 1993 au département d'action sociale de l'université de Göteborg, a maintenant une antenne à l'université de Malmö. Il se présente aujourd'hui comme un réseau de l'ouest de la Suède réunissant des chercheurs qui s'intéressent aux questions de genre et de sexualité dans le domaine de l'action sociale et de la santé. Beaucoup de leurs projets de recherche sont consacrés au commerce du sexe et à la prostitution.

Sven-Axel Månsson, professeur d'action sociale à l'université de Malmö, a mené des recherches sur les hommes qui achètent du sexe et a fait fonction d'expert auprès de la commission d'enquête sur la prostitution mise en place en 1993.



Sven-Axel Månsson

Jari Kuosmanen

Jari Kuosmanen, professeur adjoint au département d'action sociale de l'université de Göteborg, s'est penché sur les questions liées à l'identité des clients de la prostitution.

LA LÉGISLATION SUÉDOISE SUR LE COMMERCE DU SEXE

Achat de services sexuels : Celui qui se procure moyennant rémunération une relation sexuelle occasionnelle est condamné à une amende ou à une peine d'emprisonnement d'un an au plus. Cela vaut même si la rémunération a été promise ou fournie par quelqu'un d'autre. La tentative d'achat est également sanctionnée. Lors de la réforme de la répression des infractions sexuelles adoptée en 2005, la loi interdisant l'achat de services sexuels entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999 a été abrogée pour être remplacée par une nouvelle disposition pénale, l'achat de services sexuels (chapitre VI article 11 du Code pénal).

Proxénétisme : Celui qui exploite à des fins lucratives une autre personne pratiquant des relations sexuelles occasionnelles rémunérées est condamné pour proxénétisme à quatre ans d'emprisonnement au plus. Si l'infraction est à considérer comme aggravée, la peine d'emprisonnement est de deux à huit ans. Pour déterminer si l'infraction est aggravée, il faut examiner en particulier si elle entre dans le cadre d'une activité à plus grande échelle, si elle génère des profits considérables et implique l'exploitation cynique d'un autre être humain. La loi contre le proxénétisme a été adoptée en 1992 et complétée en 2005.

Traite des êtres humains : Celui qui, par contrainte ou tromperie, en profitant de la situation de vulnérabilité d'une personne ou par d'autres moyens abusifs, recrute, transporte, héberge ou accueille une personne, afin de l'exploiter pour des relations sexuelles occasionnelles ou à d'autres fins sexuelles, est condamné pour traite d'être humain à un emprisonnement de deux ans au moins et dix ans au plus.

La loi contre la traite des êtres humains a été adoptée en 2002 et complétée en 2004. Le 1^{er} juillet 2010 est entrée en vigueur une révision de la loi destinée à faciliter son application en supprimant la condition de prise d'autorité ; autrement dit il n'est plus nécessaire de prouver comment et de quelle manière les auteurs des faits exerçaient leur autorité sur les victimes.

LES LOIS SUR LE COMMERCE DU SEXE DANS LES AUTRES PAYS NORDIQUES

Danemark : La prostitution a été dépenalisée en 1999. L'adoption d'une loi sur l'achat de services sexuels tendant à pénaliser le client est actuellement en débat.

Finlande : Depuis 2006, il est illégal d'acheter des services sexuels à des prostituées victimes de la traite.

Islande : En 2007, l'interdiction de subvenir à ses besoins par la prostitution a été abrogée. En avril 2009, l'achat de services sexuels est devenu une infraction punie d'une amende ou d'un emprisonnement d'un an au plus.

Norvège : Au 1^{er} janvier 2009, la Norvège a adopté une loi sur l'achat de services sexuels qui pénalise l'acheteur. Cette loi applique la même échelle des peines que la loi suédoise, mais elle fait un pas de plus en interdisant l'achat de services sexuels à l'étranger.

500 BORDELS DANS LES ANNÉES 1970

On estime qu'à la fin des années 1970, la Suède comptait environ 3 000 prostituées. À la même époque, les autorités ont engagé une discussion sur la question de la pénalisation des personnes impliquées. En 1977, l'année de la mise en place d'une commission d'enquête sur la prostitution, 500 bordels, camouflés en sex clubs, salons de massage et studios de mannequins, opéraient en Suède.

MOINS D'ACHETEURS DE SEXE

Selon un rapport de recherche publié en 2008 par l'Institut nordique du genre, le nombre de clients de la prostitution a baissé en Suède depuis l'adoption de la loi sur l'achat de services sexuels. Un sondage a été effectué pour déterminer si la loi avait eu un effet sur les comportements individuels. Les résultats, comparés à ceux d'un sondage similaire effectué en 1996, montrent que le nombre d'hommes acheteurs de sexe était tombé de 13,6 pour cent à 7,9 pour cent. Les sondages portaient chacun sur 2 500 personnes de 18 à 74 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.bra.se Conseil national pour la prévention de la délinquance

www.nikk.no Institut nordique du genre

www.mah.se/kossa Programme de recherche

« Genre, sexualité et action sociale » de l'université de Malmö



APPLICATION DE LA LOI

LA POLICE ET LA JUSTICE EN ACTION

DEPUIS 1997, KAJSA WAHLBERG, qui travaille à la Direction générale de la police nationale, est rapporteure nationale sur la traite des êtres humains auprès du gouvernement suédois. Elle a été nommée à ce poste à la demande de l'Union européenne. Dans ses précédentes fonctions d'inspectrice de police, elle était spécialisée dans les enquêtes sur les crimes sexuels.



« Le moyen le plus économe en ressources pour combattre la prostitution et la traite des êtres humains est d'amener les hommes à changer leur comportement et cesser d'acheter du sexe. La prostitution est une forme d'exploitation des femmes et des enfants et un grave problème social, désastreux pour les personnes exploitées comme pour l'ensemble de la société », dit Kajsa Wahlberg.

Elle n'hésite pas à affirmer que c'est la demande des acheteurs qui est responsable de la prostitution et de la traite des êtres humains. « En Suède, la loi est un excellent point de départ pour combattre la prostitution aussi bien que la traite, mais pour intensifier l'effort international, il faut que davantage de pays adoptent des lois sur l'achat de services sexuels qui pénalisent le client. Il y a dix ans, les autres pays ironisaient sur cette loi, mais aujourd'hui leur point de vue est tout à fait différent », note Kajsa Wahlberg.

Dans la capitale Stockholm, qui est aussi la plus grande ville de Suède avec 1,3 million d'habitants, à peu près 200 personnes pratiquent la prostitution de rue. À Amsterdam (750 000 habitants), la capitale des Pays-Bas, où l'achat de sexe est légal, le nombre de prostituées est estimé à entre 20 000 et 35 000. Au printemps 2009, la police a été obligée de fermer un grand nombre de bordels et de sex shops dans les quartiers notoirement « chauds » d'Amsterdam pour venir à bout des éléments criminels. « La criminalité organisée arrive tout droit dans le sillage de la prostitution et il y a ici énormément de blanchiment d'argent, entre autres crimes. Il ne faut pas se dissimuler non plus que la stigmatisation des prostituées ne disparaît pas simplement par la légalisation de l'activité », poursuit Kajsa Wahlberg.

Cela dit, même si le bon effet préventif de la loi sur le comportement des acheteurs de sexe en Suède est avéré (voir page 11), les problèmes liés à la prostitution et à la traite restent significatifs.

L'achat de sexe mis au jour par la surveillance

« Un défilé continu de voitures qui embarquent des femmes. La plupart des transactions ont lieu entre 11 heures du soir et 3 heures du matin », raconte Simon Häggström.

Agent de police à Stockholm depuis deux ans, Häggström vient de la province de Småland. Anna Josefsson, sa collègue, est de Stockholm et fait partie de l'équipe depuis trois ans. Ils prennent leur poste à 5 heures du soir et terminent à 3 heures du matin. Ils estiment qu'il y a régulièrement de 20 à 30 femmes dans les rues du centre-ville.

« On fait de la surveillance, quand on observe un automobiliste qui embarque une femme, on les suit. Dès qu'ils passent à l'acte, on intervient. Tout peut se passer sur un parking à proximité. S'ils sont sur le point d'entrer dans un immeuble, on les appréhende avant qu'ils aient eu le temps de taper le code d'entrée. La sanction est la même, puisqu'il s'agit d'une tentative d'achat », explique Simon Häggström.

Chaque jour apporte son lot de procès-verbaux d'infraction à la loi contre l'achat de services sexuels. Les réactions des clients appréhendés vont de la négation obstinée à l'effondrement total, il y en a qui s'asseyent au bord du trottoir et pleurent.

« Il ne faut pas oublier qu'ils mettent toute leur vie en jeu. C'est un gros risque qu'ils prennent en achetant du sexe. Le scandale peut leur faire perdre leur emploi et leur famille, et leurs proches peuvent leur faire payer cher leur faute », dit Anna Josefsson, qui souligne aussi que la police veut les aider. « On leur propose de les mettre en contact avec les services sociaux, qui peuvent leur apporter un soutien. Le centre hospitalier universitaire Karolinska a aussi une clinique. Pour beaucoup de ces hommes, l'arrestation est un coup de semonce. »

Pendant sa garde à vue, le client est interrogé sur place. La vendeuse – c'est presque toujours une femme – assiste à l'interrogatoire. Dans de rares cas, elle peut nier qu'il soit question de services sexuels, prétextant que « c'est un vieil ami », mais en général il est facile de voir la vraie nature de leur relation.

Quand la police rencontre des vendeuses de moins de 18 ans (jusqu'à présent, la plus jeune avait 14 ans), elle alerte les services sociaux. « Ils viennent tout de suite, quelquefois même ils appellent le chef de la commission des

affaires sociales en pleine nuit pour une décision de prise en charge temporaire au titre de la loi sur la protection des mineurs », explique Anna Josefsson.

La prostitution dans le centre de Stockholm contribue à créer un sentiment d'insécurité. « Beaucoup de femmes ne se sentent pas en sécurité quand elles sortent dans le centre-ville la nuit. C'est vrai aussi pour les prostituées. C'est incroyable de les entendre dire, comme en passant, 'quand j'ai été violée la semaine dernière'... Il est clair que cela devrait être signalé. Vendre son corps détruit l'estime de soi », affirme avec force Simon Häggström.

Le mythe de « la pute heureuse » est une idée complètement étrangère aux deux agents. « Et il n'y a pas de différence entre celles qu'on appelle des 'hôtesses' et celles qui font le trottoir. Toutes doivent prendre en compte le risque d'être dévalisées ou maltraitées. Ce qui fait une différence pour nous, c'est quand il s'agit de victimes de la traite, celles qui ont un proxénète. Elles se trouvent souvent impliquées dans la grande criminalité. »

D'autres, qui travaillent en indépendantes, sont fréquemment liées à des affaires de drogue, des vols ou des braquages. « Mais il y en a qui préfèrent toujours vendre leur corps plutôt que de voler pour se procurer de la drogue. »

Anna Josefsson parle de sa rencontre avec une jeune femme qui décrivait la prostitution comme « un travail comme un autre », où on peut se faire énormément d'argent en peu de temps. « Elle gagnait 35 000 couronnes en une semaine. Au noir, évidemment. C'est sûr que l'argent facile peut être irrésistible. Elle voulait arrêter, elle savait que c'était mauvais mais elle continuait en se disant 'juste encore une fois'. »

En général, il y a une entente tacite entre la police et les femmes de la rue. « C'est vrai qu'on perturbe leurs contacts avec les clients, mais en même temps c'est une sécurité pour elles de savoir qu'on est là. »

Une action policière de longue haleine est cruciale

Mats Paulsson est inspecteur principal de la police départementale du Västra Götaland et chef du groupe Traite des êtres humains du service des enquêtes. Il s'occupe des questions de traite depuis 2003.

« Quelquefois on se dit que c'est un travail sans issue, il y a sans cesse de nouveaux arrivages de femmes qui finissent comme prostituées dans des conditions épouvantables. Il s'agit ne pas jeter l'éponge. Il faut penser sur le long terme, et je crois aussi que tôt ou tard, ce que nous faisons pour les filles de la rue donnera des résultats », dit Mats Paulsson.

Début 2010, il y avait une trentaine de prostituées nigérianes à Göteborg.



Pour Mats Paulsson et ses collègues, le travail consiste en grande partie à se mettre à la place des personnes exploitées pour essayer de comprendre comment et pourquoi elles arrivent en Suède et tombent dans la prostitution. Ils s'attachent aussi à gagner leur confiance. « Mais qu'est-ce que je dis à la femme exploitée qui est devant moi quand elle m'explique que si elle ne continue pas à se prostituer, sa petite sœur sera vendue ? C'est horrible. »

Pourtant, malgré tous les problèmes, Mats Paulsson et ses collègues pensent que la loi suédoise a une valeur pratique autant que symbolique. « C'est un message clair pour les femmes et filles pauvres et exploitées, quand nous, citoyens de pays riches, nous leur disons que ce n'est pas acceptable d'acheter des êtres humains à des fins sexuelles. »

« En Suède nous sommes une partie du problème puisque nos compatriotes achètent du sexe, mais nous ne pouvons en venir à bout que dans les rues de Göteborg. Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes fondamentaux de l'injustice et de la pauvreté ailleurs dans le monde », souligne Mats Paulsson.

Quelques exemples de l'action de la police contre la traite

Début 2009, les services de police suédois ont mis en place un dispositif qui permet à tout le monde d'appeler leur numéro de permanence 114 14 pour signaler des activités suspectes. En principe, tous les types d'activités criminelles peuvent être signalés, mais en ce qui concerne la traite, cela donne aux habitants du quartier un moyen simple de fournir des informations pouvant indiquer l'existence d'un trafic d'êtres humains sous une forme ou une autre dans leur voisinage.

Dans les trois grandes zones urbaines du pays, la police a monté des projets et des dispositifs organisationnels spéciaux pour s'attaquer à la traite.

La direction des services départementaux de la police de Stockholm a élargi l'action de surveillance exercée auparavant sous le nom de Projet Europa. Ce projet, devenu la Commission contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, a pour objectif d'identifier les criminels et les réseaux impliqués dans le proxénétisme aggravé ou la traite, ainsi que la criminalité qui en est la source, et d'engager des poursuites judiciaires contre les individus en cause.

Depuis 2003, les services de police du département de Västra Götaland disposent d'un groupe d'enquête spécial, le Groupe d'action contre la traite des êtres humains, qui est responsable de la lutte contre la traite et la prostitution. Le groupe comprend aussi deux analystes. De plus, il est en contact avec un chef de file qui peut demander le renfort d'autres équipes de surveillance au

cours d'une affaire de traite. Le groupe agit par ailleurs en étroite coopération avec la police de Göteborg-ville et la police aux frontières.

En 2007, la police départementale de Scanie, dans le sud de la Suède, a collaboré avec la police danoise sur le cas de deux Thaïlandaises qui avaient été invitées en Suède par des résidents suédois. Au lieu d'aboutir en Suède, elles ont été livrées à la prostitution au Danemark. Une interprétation possible de ces faits est que la loi suédoise contre l'achat de services sexuels a eu un effet dissuasif sur les trafiquants. La police de Scanie a également assisté la police polonaise pour la collecte d'informations sur des affaires de traite en cours. Afin de renforcer son action contre la traite, la police de Scanie a nommé en mars 2009 une commission spécialisée dans la traite des êtres humains et le proxénétisme.

Comment les trafiquants approchent les clients suédois

Lorsque des organisations criminelles cherchent à s'établir sur le territoire suédois, elles sont obligées de prendre en compte les lois existantes. Certains groupes qui vendent des femmes à des fins sexuelles et qui sont actifs dans d'autres pays nordiques évitent la Suède à cause de sa loi contre l'achat de services sexuels. La discrétion est indispensable, mais en même temps l'offre de services doit atteindre les clients suédois. Comme la loi rend plus difficiles les contacts dans la rue, les acheteurs doivent être joints par Internet, qui offre à la fois l'anonymat et de bonnes possibilités de contact. De plus, Internet permet de créer des annonces alléchantes qui retiennent l'attention des acheteurs de sexe.

Les organisateurs savent très bien que les clients suédois ne veulent pas acheter les services de victimes de la traite ; d'un autre côté, les femmes étrangères sont très demandées. Pour résoudre ce dilemme, les organisateurs insèrent des publicités qui donnent à penser que les femmes sont des indépendantes qui travaillent seules.

Le lieu le plus courant pour exercer l'activité est l'appartement de la vendeuse de sexe. Les femmes vivent souvent avec les organisateurs ou des connaissances de ceux-ci. Dans le cas de grands réseaux, toutefois, les appartements sont fournis par des intermédiaires. Parfois, des hôtels servent de point de contact pour l'acheteur et la vendeuse. L'absence de personnel permanent la nuit rend certains hôtels faciles à utiliser, et généralement sans risque.

Le personnel des hôtels, les propriétaires immobiliers et les services du logement jouent donc un rôle important pour la prévention de la délinquance en utilisant leurs possibilités d'observation pour repérer la traite et le proxénétisme.



Les moyens de contrôle des trafiquants entravent l'application de la loi

Les trafiquants usent de divers moyens pour retenir les victimes dans leur organisation et leur réseau, y compris le viol, les violences ou menaces de violence, ou encore la séquestration. Actuellement toutefois, les trafiquants d'êtres humains tendent à moins user de violence et préfèrent des méthodes de contrôle plus raffinées.

Un moyen courant de maintenir l'emprise sur les victimes de la criminalité consiste à créer un état d'endettement qui les rend financièrement dépendantes de ceux qui les exploitent. Les trafiquants, par exemple, peuvent payer le voyage en Suède et obliger ensuite les victimes à payer le loyer et la publicité sur Internet. Quelquefois elles reçoivent une partie de l'argent qu'elles gagnent ; quelquefois elles n'en voient rien du tout. Un autre moyen de contrôle est de menacer les proches de la femme dans son pays d'origine. Il n'est pas rare non plus que les trafiquants confisquent les passeports des femmes pour limiter le risque de fuite.

Un des moyens de contrôle les plus subtils des trafiquants est de gagner la confiance de leurs victimes pour créer une situation de dépendance. Profitant de ce que les nouvelles arrivantes ne parlent ni le suédois ni l'anglais et se trouvent dans un milieu étranger, ils les assistent pour les questions pratiques. La dépendance qui en résulte sert ensuite à maintenir l'emprise sur elles.

Beaucoup de victimes ne savent peut-être rien du fonctionnement de la société suédoise et des possibilités qu'elles ont de demander l'aide de la police, des services sociaux et d'organisations bénévoles. De toute façon, elles sont sans doute peu disposées à faire confiance aux représentants de l'autorité étant donné la mauvaise expérience qu'elles ont de la police et des services sociaux de leur pays d'origine.

Lors de la rédaction de la loi suédoise sur la traite des êtres humains sur la base du protocole de Palerme, le texte incluait une disposition concernant l'abus d'autorité (en italique ci-dessous).

« Celui qui use de contrainte ou de tromperie, exploite la situation de vulnérabilité d'une personne ou par tout autre moyen indu ou abusif, recrute, transporte, héberge, accueille ou intervient de toute autre manière auprès d'une personne de façon à *prendre autorité sur elle* dans l'intention de l'exploiter à des fins de relations sexuelles occasionnelles ou à toutes autres fins sexuelles, est condamné pour traite d'être humain à un emprisonnement de deux ans au moins et dix ans au plus. »

Cette disposition concernant la prise d'autorité a été supprimée lors de

la révision de la loi sur la traite des êtres humains au 1^{er} juillet 2010, de sorte qu'il n'est plus nécessaire d'établir dans quelle mesure et de quelle manière les auteurs des faits exerçaient une autorité sur les victimes.

Lise Tamm, premier procureur adjoint auprès du Parquet international de Stockholm, a eu à connaître d'affaires de traite et de proxénétisme depuis 1999. Elle pense que la suppression de la condition de prise d'autorité dans le chapitre relatif à la traite des êtres humains devrait rendre la loi un peu plus facile à appliquer.

« Ce qui peut apparaître au non-initié comme un acte librement consenti ne l'est pas quand on comprend correctement la situation et on entend réellement ce que les victimes vous disent », explique Lise Tamm. « Mais l'existence effective d'une relation d'autorité est difficile à démontrer, à moins qu'il soit possible d'établir que la victime a, par exemple, été séquestrée. »

« Le crime de traite des êtres humains est par ailleurs extrêmement complexe, parce qu'il faut prouver l'existence de plusieurs maillons de la chaîne criminelle », souligne Lise Tamm. « C'est pourquoi il est plus facile de poursuivre quelqu'un pour proxénétisme ou proxénétisme aggravé s'il est possible de montrer qu'il exploite à des fins lucratives une personne qui a des relations sexuelles occasionnelles rémunérées que si par exemple la personne qui vend des services sexuels a été cyniquement exploitée. »

Une distinction importante entre le proxénétisme et la traite est que ce premier est une infraction contre l'État (bien qu'aujourd'hui il soit aussi dans une grande mesure considéré comme une atteinte à la personne), alors que la seconde est une infraction contre la personne. En conséquence, lorsqu'un délit est considéré comme une infraction contre l'État, la victime n'obtient pas toujours des dommages-intérêts et n'a pas non plus droit automatiquement à un avocat avant et pendant la procédure judiciaire. « Cette distinction joue évidemment un rôle essentiel pour la victime », constate Lise Tamm.

Parcours d'une affaire dans le système judiciaire suédois

La police met au jour les activités criminelles telles que proxénétisme, traite d'êtres humains ou fraude, en violation de la loi interdisant l'achat de services sexuels ou de la loi contre la traite des êtres humains au moyen de différentes sources, par exemple le recours à des informateurs ou le traitement de l'information et la surveillance sur Internet, puisque beaucoup d'annonces pour des services sexuels sont publiées en ligne.

- Une fois que la police a recueilli des indices contre une organisation criminelle et a un ou plusieurs suspects, une enquête préliminaire, menée par



un procureur désigné à cette fin, est ouverte. Celui-ci ordonne certaines mesures coercitives (garde à vue, perquisitions, demande de relevés bancaires, saisies, gel d'avoirs) ; il peut en outre demander au tribunal de première instance de prendre des mesures secrètes (écoutes téléphoniques par exemple).

- La police continue de garder le suspect sous surveillance, au besoin à l'aide d'écoutes téléphoniques. Quand les preuves sont jugées suffisantes, le procureur décide du moment opportun pour arrêter la ou les personnes soupçonnées.
- Le procureur peut placer le suspect en garde à vue pour 72 heures au maximum. Après ce délai, il doit demander au tribunal le placement du suspect en détention provisoire, si l'infraction est suffisamment grave (traite d'êtres humains ou proxénétisme).
- Le tribunal désigne un défenseur commis d'office et si besoin est, un avocat ou un conseil pour la partie civile¹.
- Le procureur présente son réquisitoire (comportant un exposé détaillé des activités criminelles présumées et des preuves).
- Le tribunal de première instance met l'affaire à l'audience. Toutes les victimes et les prévenus sont présents durant l'audience. Les témoins doivent aussi se présenter et témoigner oralement devant le tribunal.
- À l'achèvement du procès, un jugement est rendu. Si le prévenu est jugé coupable, des sanctions peuvent être prononcées, telles qu'amende, emprisonnement, emprisonnement avec sursis, probation avec obligation de suivre un traitement psychiatrique, ou encore des mesures de sûreté telles qu'expulsion et confiscation. En cas d'acquittement, le jugement du tribunal de première instance peut être attaqué par le prévenu et par le procureur devant la cour d'appel. Dans certains cas, l'arrêt de la cour d'appel peut être attaqué devant la Cour suprême.

¹ Une distinction importante entre le proxénétisme et la traite est que ce premier est une infraction contre l'État, alors que la seconde est une infraction contre la personne. Aujourd'hui, le proxénétisme est dans une grande mesure considéré également comme une atteinte à la personne. Quand un délit est considéré comme une infraction contre l'État, la victime n'obtient pas toujours des dommages-intérêts et n'a pas non plus droit automatiquement à un avocat avant et pendant la procédure judiciaire.

INFRACTIONS À LA LOI INTERDISANT L'ACHAT DE SERVICES SEXUELS

Après dix ans d'application de la loi (de janvier 1999 à août 2009), 2 069 personnes avaient été signalées pour des infractions constatées. Sur ce nombre, 86 pour cent étaient de Stockholm, Malmö et Göteborg. De 1999 à 2008, 590 personnes ont fait l'objet de poursuites qui ont abouti à une amende, à une ordonnance pénale (« plaider-coupable ») ou à un non-lieu.

Selon le Conseil national pour la prévention de la délinquance, 69 condamnations, ordonnances pénales et non-lieux ont été prononcés en 2008 pour l'infraction d'achat de services sexuels. Dans 19 de ces cas, la sanction était une amende. La même année, huit personnes ont été condamnées pour proxénétisme (dont trois à l'emprisonnement) et trois pour proxénétisme aggravé (toutes les trois à l'emprisonnement).

INFRACTIONS À LA LOI CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Du 1^{er} juillet 2002 au 1^{er} janvier 2009, 29 personnes ont été condamnées pour traite d'êtres humains à des fins sexuelles.

Selon le récapitulatif de la police pour 2007-2008, une seule condamnation a été prononcée pour traite d'êtres humains à des fins sexuelles. De plus, une personne a été condamnée pour traite d'êtres humains en bande organisée à des fins sexuelles et 22 autres ont été convaincues de délits en relation avec la traite, notamment proxénétisme ou proxénétisme aggravé.

VERDICTS LIÉS À LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS EN 2005

En 2005, sept personnes ont été condamnées pour traite d'êtres humains, dix pour proxénétisme aggravé, neuf pour proxénétisme et six pour complicité de faits pouvant être qualifiés de traite des êtres humains. Lorsque des condamnations pour traite d'êtres humains ont été prononcées, les victimes avaient moins de 18 ans ; dans de tels cas, il n'est pas nécessaire de prouver que les auteurs des faits ont usé de moyens abusifs tels que la menace ou la tromperie.

Sonja

Au Kosovo, Sonja, alors âgée de moins de 18 ans, a été contactée par Sebastian, qui l'a persuadée de se rendre dans un appartement. Là, elle a été séquestrée pendant dix jours avant d'être embarquée de force dans une voiture et conduite en Suède par Filip. Filip avait l'ordre de la tuer « si elle essayait quoi que ce soit en route ». En Suède, elle retrouve Sebastian, qui la viole à plusieurs reprises et, en usant de violences et de menaces, l'oblige à se prostituer. Elle n'avait pas de passeport ou d'autres pièces d'identité et elle ne savait pas où elle était. Elle avait peur de Sebastian et n'osait pas s'enfuir.

Filip a été condamné pour traite d'être humain et Sebastian pour traite d'être humain et viol.

Nadja

Alors qu'elle n'avait que 17 ans, Nadja a été recrutée par Oskar, qui a organisé son transfert de Pologne en Suède pour l'y exploiter à des fins de relations sexuelles occasionnelles. Il savait que Nadja était mineure. Il l'a livrée à la prostitution pour en tirer un profit financier. Oskar avait autorité sur Nadja du fait qu'elle avait quinze ans de moins que lui, qu'elle ne parlait pas le suédois et qu'elle était sans argent.

Oskar a été condamné pour traite d'être humain.

Lisa et Sandra

Lisa et Sandra vivaient ensemble en Estonie. Lisa était mineure, Sandra avait plus de 18 ans. Elles avaient emprunté de l'argent à Anton pour payer leur loyer. Celui-ci leur a suggéré de se prostituer en Suède pour rembourser leur dette. Elles avaient d'abord refusé, mais Anton les menaçait, disant qu'une des deux devait aller en Suède, sans quoi elles perdraient leur logement. Lisa dit qu'elle ne se sentait pas obligée d'y aller mais pensait ne pas avoir d'autre choix en la circonstance.

Lisa est partie pour la Suède avant Sandra, qui est arrivée quelques semaines plus tard. À Stockholm, Lisa est accueillie par Nils, qui la conduit dans un appartement. Il lui donne la clé de l'appartement et une carte SIM pour son téléphone portable. Le numéro de téléphone était sur Internet, et les clients l'appelaient. Elle leur donnait son adresse et leur vendait des services sexuels. Elle pouvait garder la moitié de ce qu'elle gagnait, mais devait donner à Nils 300 couronnes par jour pour l'annonce sur Internet. Nils venait tous les jours

collecter l'argent. Lisa avait de quatre à six clients par jour. Elle avait le droit de refuser un client et pouvait décider elle-même de retourner chez elle. D'un autre côté, elle avait peur d'Anton et elle a choisi de rembourser sa dette en virant de l'argent sur son compte une fois rentrée en Estonie.

Les circonstances du séjour de Sandra en Suède étaient similaires à celles de Lisa.

Y avait-il dans ce cas de traite d'être humain ? Oui et non.

Le tribunal de première instance a estimé que les déclarations des jeunes filles étaient cohérentes, détaillées et concordantes. Il a constaté que la description des faits n'était pas exagéré, et même plutôt sous-estimée. Pour ce qui est de Lisa, le tribunal a jugé qu'elle était victime d'une mauvaise influence. Anton et Nils ont tous deux été condamnés pour traite d'êtres humains et proxénétisme.

Dans le cas de Sandra, les faits ont été qualifiés seulement de proxénétisme. Le procès en proxénétisme impliquait encore d'autres femmes que Sandra – au total dix-neuf – et l'activité était considérée comme bien organisée. De plus, elle avait rapporté d'énormes profits. Le délit de proxénétisme a été jugé de caractère aggravé.

Contrairement à Lisa, Sandra avait plus de 18 ans. Par conséquent, selon la loi contre la traite des êtres humains, l'usage de moyens abusifs était requis pour que les faits dont elle avait été victime puissent être qualifiés de traite. Quand il s'agit d'enfants, il n'est pas nécessaire que le trafiquant ait utilisé de moyens abusifs pour être poursuivi, il suffit

qu'il ait exercé une influence indu. Dans le cas du proxénétisme, l'usage de moyens abusifs n'est pas une condition nécessaire.

UN CAS PRÉSUMÉ DE TRAITE NON TRANSNATIONALE QUALIFIÉ DE PROXÉNÉTISME

La Suède est principalement un pays de destination et de transit. La traite, toutefois peut aussi s'exercer à l'intérieur des frontières d'un pays, et donc ne pas être transnationale.

En 2008 a été jugée en Suède la première affaire dans laquelle la victime et les coupables étaient des citoyens suédois. Les faits avaient été commis en totalité en Suède. Le procès concernait une handicapée de 19 ans prostituée par son mari. Selon les estimations, elle avait été livrée à plus de cent hommes en différents points du pays. Les contacts avec les clients étaient assurés entre autres par des annonces sur Internet. Le tribunal de première instance de Stockholm a choisi de condamner le principal coupable et un complice pour proxénétisme aggravé et préparation de proxénétisme aggravé respectivement, et non pour traite d'être humain. Le tribunal considérait que l'intention délictueuse, au moment où la victime et le prévenu avaient engagé leur relation, n'était pas prouvée.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.polisen.se *Police suédoise*

www.aklagare.se *Services du Parquet suédois*



Tentative d'achat de services sexuels

Client : né en 1965, marié, trois enfants, vit en appartement coopératif à Stockholm.

Victime : femme venant de Russie, née en 1988.



Transaction conclue en vue de services sexuels

Client : né en 1942, marié, deux enfants, vit en appartement à Stockholm.

Victime: jeune femme suédoise, née en 1990.

Transaction conclue en vue de services sexuels

Client : né en 1963, marié, deux enfants, hauts revenus, vit en maison individuelle dans la banlieue de Stockholm.

Victime : jeune femme récemment arrivée de Bulgarie, née en 1992.



Transaction conclue en vue de services sexuels

Client : né en 1966, cohabitant, père de jeunes enfants,
vit en appartement à Göteborg.

Victime: femme venant du Nigeria, née en 1987.



Achat de services sexuels consommé

Client : né en 1954, marié, vit en maison en rangée à Mölndal.
Victime : jeune femme d'origine marocaine, née en 1990.



Transaction conclue en vue de services sexuels

Client : né en 1961, marié, vit en maison individuelle dans la banlieue d'Umeå.

Victime : jeune femme d'origine iranienne, née en 1989.



Transaction conclue en vue de services sexuels

Client : né en 1938, marié, hauts revenus, maison individuelle dans la banlieue de Malmö.

Victime : jeune fille suédoise, née en 1994.





LES VICTIMES

PROTECTION ET SOUTIEN

LA PROSTITUTION ET LA TRAITE peuvent avoir des effets désastreux pour les victimes : humiliations, violences, atteintes sexuelles, conditions de vie et de travail abusives. Les victimes peuvent aussi souffrir de stress post-traumatique, d'anxiété et de dépression, avoir des difficultés à nouer des relations sociales fondées sur la confiance.

Le plan d'action du gouvernement suédois contre la prostitution et la traite des êtres humains (voir page 49) dit explicitement que toutes les mesures prévues doivent être clairement axées sur les besoins de la personne et que cette approche doit être au cœur de toute l'action des services publics.

Le plan définit plusieurs mesures pour l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des efforts visant à sécuriser le retour des victimes de la prostitution et de la traite dans leur pays d'origine.

Divers organismes de Suède font par ailleurs tout leur possible pour aider les personnes qui veulent arrêter de se prostituer. Il existe également des programmes visant à amener les hommes qui achètent du sexe à changer leur comportement.

Services de lutte contre la prostitution dans les grandes zones urbaines

Les trois principales villes de Suède, Stockholm, Malmö et Göteborg, ont des unités spéciales de lutte contre la prostitution intégrées aux divisions des services sociaux qui opèrent dans le cadre des administrations municipales. Dans les grandes zones urbaines, elles sont spécialisées dans l'assistance aux personnes qui veulent sortir de la prostitution.

Miki Nagata est parmi les neuf assistants de service social de l'unité anti-prostitution de Stockholm. Comme la ville de Stockholm collabore avec le conseil général, l'unité compte aussi une sage-femme et un gynécologue et

peut faire appel à des médecins généralistes et des psychiatres.

« Deux d'entre nous font un travail de proximité auprès des femmes et des hommes dans la rue. Chaque semaine, une soixantaine de personnes viennent dans nos locaux pour nous parler. Elles viennent de leur propre initiative ; nous n'exerçons aucune autorité officielle. »

Miki Nagata appartient à une nouvelle génération de travailleurs de terrain. Elle a 26 ans et est allée tout droit de l'École d'action sociale et d'administration publique à l'unité anti-prostitution où elle a fait son stage. Elle s'y trouve bien. C'est un travail motivant. « Nous pouvons vraiment sortir les femmes de la rue. Ça peut prendre énormément de temps, mais le bénéfice pour chacune d'elle est incalculable. En plus des entretiens et des conseils, on peut leur donner les noms de personnes à contacter à l'agence pour l'emploi et dans des cabinets de services juridiques. À la première rencontre, elles nous envoient peut-être promener, mais tôt ou tard, la plupart veulent qu'on les aide. »

Sa collègue Ulrika Paléus est chargée des affaires de traite. « Mais depuis six mois à peu près, je ne me suis pas occupée de ressortissants étrangers, il s'agissait de l'exploitation de femmes et d'enfants suédois. Dans plusieurs cas, il s'agissait de jeunes femmes atteintes de handicaps mentaux. »

Ulrika Paléus est quelqu'un qui est toujours sur la brèche pour trouver un hébergement sûr et d'autres formes d'assistance, par exemple des soins de santé et un soutien psychologique si nécessaire, en particulier quand des enfants sont impliqués. « Si la police intervient, il est particulièrement important de réunir autant de renseignements que possible aussi vite que possible et au besoin, et si la victime n'y voit pas d'objection, je prends part à l'enquête de police. »

Un dénominateur commun que Miki Nagata comme Ulrika Paléus voient dans leur travail est l'absence d'« instinct de conservation » des victimes. « Elles ont perdu l'estime de soi. Elles ont été abandonnées à leur sort, et cela de différentes façons. Ce qu'elles ont en commun, c'est une rupture de relations ou des abus », note Miki Nagata. « Quand une adolescente de 13 ou 14 ans se met à vendre du sexe, elle n'a souvent aucune notion des limites personnelles à ne pas franchir. »

Les unités anti-prostitution travaillent aussi en direction des clients, pour convaincre les hommes de ne plus acheter de sexe. En outre, le groupe fait un travail de sensibilisation, encourageant les hommes à engager un dialogue sur l'achat de services sexuels dans le but de les amener finalement à changer de comportement.

Rapatriement dans le pays d'origine

La préfecture de Stockholm a reçu pour mission de planifier, coordonner et mettre en œuvre des actions destinées à soutenir et protéger les victimes de la prostitution et de la traite des êtres humains pour leur permettre de rentrer dans leur pays d'origine. Selon la préfecture, la question du retour au pays est entourée d'une série de problèmes et de situations complexes.

Parfois, la victime souhaite rentrer au plus tôt et ne pas être partie à l'action en justice engagée contre l'auteur des faits. Parfois elle veut rentrer chez elle dans l'attente du procès, parfois elle reste en Suède jusqu'au procès et rentre une fois qu'il est terminé et que le tribunal a prononcé son verdict.

Quelle que soit la situation, la victime se voit désigner une personne de liaison, agent des services sociaux ou membre d'une organisation bénévole appropriée, qui peut la tenir au courant du déroulement de l'affaire et l'assister pour les contacts avec diverses autorités.

La plupart des victimes déclarent qu'elles veulent simplement une aide pour payer leur billet de retour ; quelques-unes expriment un besoin réel d'obtenir une aide plus importante pour le retour dans leur pays d'origine. Les services sociaux leur demandent toujours si elles veulent être en contact avec une organisation qui puisse les aider dans leur pays d'origine, mais beaucoup ne le souhaitent pas. Une alternative aux organisations bénévoles locales est d'établir un contact avec l'Organisation internationale pour les migrations, qui opère dans de nombreux pays et qui a une expérience considérable en matière de rapatriement et d'aide aux victimes.

Un aspect à prendre en considération est que les victimes de la traite risquent d'être ostracisées à leur retour au pays et peuvent une fois de plus se trouver en situation d'être exploitées.

Les Nigérianes de Suède soupçonnées d'avoir été victimes de la traite ne veulent pas rentrer dans leur pays et la plupart d'entre elles ont des permis de séjour en Espagne ou en Italie. La police et les services sociaux suédois ont besoin d'en savoir plus sur la situation au Nigeria, mais aussi de déterminer les circonstances dans lesquelles les Nigérianes arrivent dans le sud de l'Europe et les permis de séjour qu'elles ont.

Des formations pour améliorer les compétences

L'Agence nationale pour les victimes d'actes criminels (*Brottsoffermyndigheten*) a été chargée par le gouvernement d'améliorer le niveau de compétence au sein de la police, des services du parquet, du système judiciaire et de l'Office national des migrations. Cet effort de formation a pour but de mieux faire

comprendre les mécanismes sous-jacents qui peuvent agir sur l'incidence de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins sexuelles et d'améliorer le traitement des victimes.

L'Agence et les représentants des instances concernées ont élaboré et fait de leur mieux pour mettre à exécution un programme de formation destiné à améliorer leur niveau de compétence en ce qui concerne la prostitution et la traite. Lancé à l'automne 2009, le programme s'est poursuivi pendant toute l'année 2010. Environ 200 personnes, soigneusement sélectionnées dans les diverses administrations du département, y participaient.

« La connaissance des situations particulières dans lesquelles se trouvent les victimes de la prostitution et de la traite doit être améliorée chez tous ceux qui rencontrent ces victimes, souvent très jeunes », dit Gudrun Nordborg, chef de l'information à l'Agence pour les victimes d'actes criminels.

« L'effet des abus d'autorité et des sévices subis pendant leur exposition au proxénétisme ou à la traite peut être si fort qu'on peut parler à juste titre d'un lien traumatique tel que la victime perçoit son oppresseur comme le seul refuge sûr. Dans ces situations, le criminel a aussi le pouvoir de manipuler sa victime quand une issue est en vue, ce que les personnes en charge doivent garder constamment à l'esprit, jusque dans la salle d'audience », ajoute Gudrun Nordborg.

Le programme de formation recourait à différentes méthodes pédagogiques, entre autres le jeu de rôle et les études de cas, pour permettre aux participants de mieux comprendre les situations difficiles et complexes dans lesquelles se trouvent les victimes. Un autre objectif de la formation était de mieux faire comprendre des faits qui, du point de vue des attitudes culturelles, peuvent sembler étrangers aux autorités suédoises. Des situations impliquant des homosexuels ont aussi leur place dans le matériel de cours.

« Dans la rencontre avec des personnes qui viennent d'un milieu très éloigné de notre propre expérience, le risque majeur est d'échouer dans notre effort de communication avec elles. En même temps, c'est justement dans de telles circonstances qu'une approche professionnelle peut être cruciale pour établir la confiance qui est à la base d'une bonne procédure judiciaire », explique Gudrun Nordborg.

Coopération au plan national pour plus d'efficacité

Dès 2004, la Suède avait lancé un partenariat de développement unique en son genre, connu sous le nom de Coopération contre la traite, entre administrations, organisations, communautés religieuses, musées et universités. Bien

que le partenariat se soit achevé fin 2007, il en est resté une plateforme de collaboration pour diverses activités centrées sur la lutte contre la traite des êtres humains. Dans son plan d'action contre la prostitution et la traite (voir page 49), le gouvernement a chargé la préfecture de Stockholm de plusieurs missions. L'une d'elles concerne la coordination nationale, qui doit développer et accroître l'efficacité de la collaboration, au premier chef entre les services administratifs, mais aussi entre ces services et les organisations bénévoles.

Patrik Cederlöf, ancien chef de file de Coopération contre la traite, est maintenant le coordinateur national de la lutte contre la prostitution et la traite. « Le gouvernement nous a chargés de mettre au point des mesures communes et des actions conjointes au niveau national. Il s'agit notamment de poursuivre le développement du travail actuel, dans l'ensemble productif, qui est mené dans les grandes zones urbaines. Nous soutiendrons aussi des initiatives dans d'autres régions de la Suède qui ne sont pas encore aussi avancées que nous. »

Pour la mise en œuvre du projet de collaboration, une équipe nationale de soutien méthodologique a été créée de concert avec les instances qui travaillent depuis le plus longtemps sur ces questions en Suède, c'est-à-dire les services de police, les services sociaux, le parquet et l'Office national des migrations.

L'équipe de soutien méthodologique fait fonction de ressource stratégique, principalement dans les départements et les régions qui jusqu'à présent n'ont pas encore mené d'action contre la prostitution et la traite ou ne l'ont fait que dans une mesure limitée. Les destinataires du soutien méthodologique sont divers, notamment des administrations et des administrateurs individuels, des groupes de coopération, des communes et départements et d'autres instances.

« Une base commune de connaissances fondamentales dans ce domaine est un outil précieux pour parvenir à une collaboration efficace, ce qui est essentiel si nous voulons prévenir et combattre ces problèmes aussi efficacement que possible », souligne Patrik Cederlöf.

Il décrit la collaboration multiforme qui est en cours avec de nombreux services un peu partout dans le pays. Avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, l'équipe de soutien méthodologique et la préfecture de Stockholm ont produit du matériel pédagogique destiné à diffuser l'information sur la prostitution. L'équipe coopère aussi avec le Groupe d'action contre la traite des êtres humains du Conseil des États de la mer Baltique et le Centre national d'information sur les violences masculines envers les femmes (*Nationellt Centrum för Kvinnofrid*) afin d'étendre le champ d'action



de la permanence téléphonique nationale, ce qui faciliterait la prise de contact avec les victimes de la traite.

« Nous avons lancé une campagne, sous le nom de travail de 'Safe Trip' (Bonne route), pour indiquer aux victimes de la criminalité comment joindre la permanence. Cette information est diffusée en plusieurs langues dans les hôtels, les restaurants, les taxis, les ports et les aéroports. Entre autres initiatives, nous posons des autocollants en plusieurs langues dans les toilettes publiques pour femmes », précise Patrik Cederlöf.

« J'espère vraiment que l'équipe de soutien méthodologique deviendra une ressource permanente pour la lutte contre la traite des êtres humains. Le long terme est absolument essentiel dans ce travail et il y a encore beaucoup à faire », ajoute-t-il.

Le rôle fondamental du mouvement féministe

Les premiers centres d'aide aux femmes ont été créés à Stockholm et Göteborg en 1978 devant l'incapacité des pouvoirs publics à remédier aux problèmes des femmes victimes de violences et d'abus de la part d'hommes qui leur sont proches. Depuis, ils ont été une force motrice des efforts menés pour maintenir l'attention du public sur les violences masculines envers les femmes.

La Suède compte deux organisations nationales qui fédèrent des centres d'aide aux femmes. Une des principales différences entre les deux est que l'Organisation nationale des centres d'aide aux femmes et aux adolescentes en Suède (*Riksorganisationen för kvinnojourer och tjejjourer*) n'accepte pas d'hommes pour travailler dans ses centres. Fondée en 1984, elle gère dans l'ensemble du pays une centaine de centres qui offrent un hébergement sûr aux femmes et aux enfants victimes de violences. La seconde organisation, la Fédération nationale suédoise des centres d'aide aux femmes et aux adolescentes (*Sveriges Kvinno- och Tjejjourers Riksförbund*), a été fondée en 1996 et compte 67 organisations affiliées.

Eva Engman, présidente de l'Association départementale des centres d'aide aux femmes du Norrbotten, a 22 ans d'expérience de ce genre de travail. Elle a été la coordinatrice nationale du travail des centres d'aide suédois pour le projet pilote nordico-baltique, une action conjointe qui a duré de 2006 à 2008. Le projet avait pour but de développer l'assistance et la protection, ainsi que d'agir pour un rapatriement sûr des femmes et des enfants victimes de la traite des êtres humains.

« Les centres d'aide aux femmes et le mouvement féministe ont été d'une grande importance dans l'action contre la prostitution et la traite des êtres

humains. Au sein du mouvement des centres d'aide, nous n'avons cessé de dénoncer le cynique commerce de femmes qui a eu lieu et qui se poursuit », dit Eva Engman.

Elle évoque le travail infatigable qu'elle a mené pendant une bonne dizaine d'années en Suède, dans le nord-ouest de la Russie et dans les pays de la Baltique. Il y a eu de multiples manifestations contre la prostitution et la traite des êtres humains, des réunions avec la police et les responsables politiques, des actions pour infiltrer les bordels, des conférences internationales et bien d'autres choses encore. « Grâce au mouvement féministe, nous avons en Suède une législation contre les atteintes aux droits et à l'intégrité personnelle des femmes, qui comprend aussi la loi de 1999 contre l'achat de services sexuels, dont nous pouvons tous être fiers », constate Eva Engman.

En 2010, Eva Engman et Mildred Hedberg, membres du bureau de l'Organisation nationale des centres d'aide aux femmes et adolescentes, ont été les coordinatrices d'un projet qui entraine dans le cadre du plan d'action gouvernemental contre la prostitution et la traite. Le projet avait pour but de donner aux centres d'aide suédois une formation pour soutenir et protéger les femmes et filles victimes de la traite. Il agissait aussi pour sécuriser les rapatriements, entre autres en établissant des contacts avec les organisations féminines des pays d'origine des victimes.

Le projet des centres d'aide aux femmes visait en outre à développer la coopération entre les divers intervenants au sein de la police, des services médicaux et sociaux, de l'Office national des migrations et autres. En 2010, quatre conférences communes ont eu lieu en divers points de Suède.

« Malgré tout, je vois l'avenir avec optimisme et je pense que tous les efforts que nous avons accomplis porteront leurs fruits. J'espère que la Suède suivra l'exemple de la Norvège et inscrira dans sa loi contre l'achat de services sexuels une disposition pénalisant l'achat de sexe à l'étranger », conclut Eva Engman.



Les ONG au secours des enfants vulnérables

L'UNICEF Suède, avec entre autres la Direction nationale de la santé et des affaires sociales, a publié un document qui a pour but de faciliter le dépistage et l'observation des enfants susceptibles d'être des victimes de la traite. Il s'adresse à ceux qui peuvent entrer en contact dans leur travail avec des enfants soupçonnés d'être victimes de la traite d'être humains, par exemple le personnel des services sociaux, de l'Office national des migrations, de la police, du parquet, de l'Administration nationale des tribunaux et des services médicaux.

En collaboration avec l'équipe nationale de soutien méthodologique (voir page 35) contre la prostitution et la traite des êtres humains, l'UNICEF Suède organise des séminaires de formation pour les groupes cibles cités plus haut.

ECPAT Suède est une organisation à but non lucratif qui vise à prévenir et stopper toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants : pédopornographie, traite et tourisme sexuel impliquant des enfants.

En mars 2005, ECPAT Suède a ouvert une permanence en ligne où le public peut signaler anonymement des cas suspects de pédopornographie, de traite d'enfants à des fins sexuelles et de tourisme sexuel impliquant des enfants. Les renseignements reçus par la permanence d'ECPAT sont classés secrets et transmis aux services de police suédois pour enquête.

En 2009, ECPAT a signé un accord de coopération avec toutes les grandes banques de Suède afin de commencer à bloquer les paiements liés à la pédopornographie. Les principaux organisateurs de voyages se sont également impliqués dans l'action contre l'exploitation commerciale des enfants à des fins sexuelles en s'engageant à respecter le code de conduite d'ECPAT Suède.

Le gouvernement alloue des subventions à la Fondation suédoise de protection de l'enfance (*Allmänna Barnhuset*), d'une part pour la mise en réseau des professionnels des services sociaux, de la psychiatrie infanto-juvénile et des établissements de soins, et d'autre part pour la diffusion de connaissances concernant l'aide aux enfants victimes de la traite qui se trouvent en Suède.

En 1999, la reine Silvia de Suède a créé la *World Childhood Foundation*, qui soutient divers projets visant entre autres à aider les enfants victimes de la traite, les enfants des rues, les enfants placés en institution et les jeunes mères. Une attention particulière est portée aux jeunes filles en difficulté.

Le couple royal a également lancé le Forum mondial de l'enfance et de la jeunesse, destiné à être un espace de dialogue et d'échange d'expériences sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le forum, qui a eu lieu pour la première fois au Palais royal de Stockholm fin 2010, est déjà devenu un événement annuel.

L'action des syndicats contre la prostitution et la traite

« Syndicats contre la traite des êtres humains » est un projet conjoint de l'UNIFEM Suède et de plusieurs syndicats à dominante masculine, notamment la Fédération des travailleurs de la métallurgie, la Fédération des ouvriers du bâtiment et la Fédération des ouvriers des transports.

Son but est de sensibiliser aux questions liées à la traite et de montrer l'importance de la participation des hommes à la lutte contre cette abjection.

Le projet vise également à éclaircir le rôle que jouent les hommes dans la prostitution, en particulier dans l'intention de s'attaquer à la demande qui est à l'origine de la traite. Trois conférences de deux jours comprenant des orateurs de l'UNIFEM Suède, des officiers de police, des procureurs, des travailleurs sociaux et des chercheurs ont été tenues en 2009.

NOMBRE DE PROSTITUÉES DE RUE

Selon une étude effectuée en 2007 par la Direction nationale de la santé et des affaires sociales, les prostituées travaillant dans la rue étaient environ 200 à Stockholm, près de 70 à Malmö et environ 30 à Göteborg.

LA PROSTITUTION SUR INTERNET

En 2008, la brigade de cybercriminalité de la police suédoise a enquêté sur six sites Internet proposant des femmes pour la prostitution en Suède. Aucun de ces sites n'a pu être localisé sur un serveur situé en Suède ; la plupart se trouvaient aux États-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark et en Russie.

Les six sites examinés avaient publié au total 417 annonces pour des prostituées. L'âge des femmes proposant des services sexuels allait de 18 à 64 ans, mais la plupart des annonces concernaient des femmes de 22 à 35 ans. Elles venaient de partout dans le monde et la plupart des annonces étaient en suédois ou en anglais. Sur l'ensemble du pays, 222 femmes étaient proposées dans le département de Stockholm.

LES JEUNES VICTIMES VIENNENT LA PLUPART DE L'EST

Les femmes et jeunes filles victimes de la traite à des fins sexuelles qui se trouvaient en Suède de 2007 à 2008 venaient surtout d'Estonie, de Pologne, de Roumanie et de Russie. Elles avaient de 13 à 36 ans. Quelques-unes venaient aussi d'Albanie, de Bulgarie, de Lettonie, de République tchèque, de Thaïlande et d'Ukraine.

Ces dernières années, des femmes originaires du Nigeria, soupçonnées d'être exploitées pour la prostitution et la traite, ont aussi fait leur apparition en Suède, principalement dans la région de Göteborg.

LE CENTRE CRISE ET TRAUMA

Le centre Crise et Trauma (*Kris- och traumacentrum*) de Stockholm est une clinique privée qui veille au droit des personnes traumatisées à des soins somatiques, physiothérapie par exemple, et à la psychothérapie, afin d'aider les victimes à retrouver leur estime de soi. Il s'est imposé comme un centre général de diagnostic, de traitement et de rééducation des victimes de diverses formes de violences, d'abus et de traumatismes, notamment les victimes de la traite et de violences sexuelles.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE

Cette ligne d'urgence nationale (*Kvinnofridslinjen*) fournit une assistance par téléphone aux femmes de Suède qui ont fait l'objet de menaces, de violences ou d'abus sexuels, que ces atteintes aient eu lieu dans la rue ou dans le cadre d'une relation, de la prostitution ou de la traite. Un parent ou un ami de la victime peut aussi appeler le 020-50 50 50 de n'importe quel point du pays. La ligne est ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'appel est gratuit de partout en Suède. Ces communications n'apparaissent pas sur la facture du téléphone.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.brottsoffermyndigheten.se Agence nationale pour les victimes d'actes criminels

www.kvinnofridslinjen.se Permanence téléphonique nationale pour les femmes menacées ou maltraitées

www.roks.se Organisation nationale des centres d'aide aux femmes et adolescentes en Suède

www.ecpat.se End Child Prostitution, Child Pornography, and Trafficking of Children for Sexual Purposes (Suède)

www.childhood.org World Childhood Foundation

220 4792527240
Ekt etix etkt

ECONOMY

Boarding Pass



OTP 60983

DOC OK
AMS

PAR...
ETIX 220 4792527240
OTP
MUC

LUFTHANSA

Carrier Flight No. / Class

LH 3423 Q

Gate

010

Boarding Time

1615

Seat

22A

NONSMOKER

Pcs Ck. Wt.

02

Unck. Wt. Pcs.

Ck. Wt.

Unck. Wt.

COOPÉRA- TION INTER- NATIONALE

CONTRE LA TRAITE TRANSNATIONALE

DÈS 1995, LA SUÉDOISE ANITA GRADIN, qui était alors commissaire européenne, a entrepris de mettre la question de la traite des êtres humains à l'ordre du jour de l'UE. À l'époque, beaucoup, au sein des institutions européennes, ne la prenaient pas au sérieux ; tout au plus considéraient-ils les étrangères travaillant comme prostituées de rue dans leur pays comme le signe d'une « prostitution migrante » et non d'une traite d'êtres humains.

Anita Gradin, Maj-Britt Theorin et Margareta Winberg sont trois femmes politiques suédoises, social-démocrates, qui ont porté très tôt la question de la traite des êtres humains à l'ordre du jour suédois et européen.

Grâce à l'amélioration des connaissances et au réveil de l'opinion européenne, le lien entre prostitution et traite attire aujourd'hui plus d'attention. En 1997, les ministres européens de la justice et de l'égalité des chances ont adopté la Déclaration de La Haye qui, entre autres, recommandait que tous les États membres de l'Union nomment un rapporteur national sur la traite des êtres humains. La Suède a été parmi les premiers pays à répondre à cet appel.

La traite est un problème mondial, qui requiert une coopération mondiale et interrégionale ainsi qu'un plan de lutte intersectoriel impliquant les administrations, les ONG, les chercheurs, les leaders d'opinion et le grand public. La criminalité organisée trouve sans cesse de nouveaux moyens et de nouvelles tactiques pour faire commerce d'êtres humains. C'est pourquoi il est crucial que la collaboration se poursuive et se développe entre les pays en ce qui concerne les mesures préventives, les aspects juridiques et sociaux de cette problématique complexe et la coopération transnationale. À cet égard, les mesures visant à améliorer les niveaux d'expertise et le partage des connaissances

entre les pays jouent un rôle fondamental.

En février 2010, le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon a nommé l'ancienne commissaire européenne suédoise Margot Wallström représentante spéciale chargée de suivre la situation exposée des femmes dans les guerres et autres conflits. Margot Wallström a pour mission de faire appliquer la Résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les violences sexuelles contre les civils en temps de conflit.

Dans l'Union européenne, la commissaire suédoise Cecilia Malmström, nommée en 2010, est en charge des affaires intérieures. Elle est responsable de la police, des migrations et de la lutte contre la criminalité organisée telle que la traite des êtres humains.

L'importance des accords internationaux

Les accords internationaux jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la traite puisque ces crimes sont souvent de nature transnationale. Les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne disposent tous d'un certain nombre d'instruments pour l'action contre la traite des êtres humains.

Au niveau mondial, la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel, le protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont été un jalon important. Le protocole de Palerme donne de plus une définition exhaustive, internationalement acceptée, du crime de traite des personnes. Il ne formule toutefois que des normes minimales, de sorte que les mesures nationales peuvent être plus larges et plus rigoureuses.

Plusieurs conventions internationales et autres instruments se rapportent à la traite des êtres humains et à la question de l'exploitation sexuelle des enfants, notamment :

- Le protocole de Palerme, protocole additionnel à la Convention des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ratifié par la Suède en 2004).
- La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et son protocole additionnel sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (ratifiés par la Suède en 1990 et 2006 respectivement).
- La convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (que la Suède a été le premier pays à ratifier en 1980).

- La convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (ratifiée par la Suède en 2010).
- La convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ratifiée par la Suède en 2005).
- La décision cadre de l'Union européenne relative à la lutte contre la traite des êtres humains (adoptée par la Suède en 2002).
- La directive CE sur le titre de séjour temporaire pour les victimes de la traite des êtres humains (entrée en vigueur en Suède en 2007).

L'action internationale de la police contre la traite des êtres humains

Interpol est la plus grande organisation internationale de police du monde, avec 187 pays membres qui collaborent dans le domaine de la police judiciaire, principalement contre la criminalité de droit commun. La coopération a lieu dans le cadre des lois nationales des pays membres.

Europol est l'agence de l'Union européenne chargée de la répression de la criminalité. Vingt-sept pays participent à cette coopération, qui a pour objectif de prévenir et de réprimer la criminalité transnationale organisée. La police suédoise est le point de contact d'Europol en Suède. Europol lutte contre la grande criminalité transnationale (notamment la traite des êtres humains) impliquant au moins deux des États membres de l'Union européenne.

Le service local de police de Stockholm-centre continue d'enregistrer des succès dans la lutte contre la traite dans le cadre de la Commission contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, issue du Projet Europa (voir page 16).

Afin de développer la collaboration opérationnelle et l'action de prévention de la criminalité en Europe dans le domaine de la traite des êtres humains, le service local de police de Stockholm-centre a lancé en octobre 2009 le projet COPSAT (*Joint Cooperation between Police and Social Services against Trafficking*). Le projet a pour objectifs de diffuser au sein de l'Union européenne des méthodes d'audition des victimes traumatisées et de mettre au point des formes de coopération pour aider les victimes de la traite à se réinsérer dans leur pays d'origine.

La police, les services sociaux et les organisations bénévoles des pays partenaires – Estonie, Pologne, Roumanie et Suède – participent à COPSAT, qui a bénéficié d'un financement de l'Union européenne d'un montant d'environ 450 000 euros pour la période 2009-2011.

Ewa Carlenfors est à la tête de la Commission contre la traite et chef de projet pour COPSAT en Suède. En tant qu'inspectrice de police, elle a 33



ans d'expérience du travail policier, depuis le vol jusqu'à la traite des êtres humains. Elle cite la prise en charge des victimes de la traite et leur rapatriement sûr comme deux des grandes questions auxquelles elle espère que la collaboration avec COPSAT peut contribuer. « Une prise en charge bien gérée en vue de leur protection donne aux victimes de meilleures chances d'aller vers un avenir décent. La bureaucratie doit être éliminée et les services sociaux d'urgence doivent améliorer leur connaissance de la traite des êtres humains. Il est coûteux d'assurer à quelqu'un un hébergement sûr, mais l'argent ne devrait pas être un obstacle quand des vies humaines sont en danger », dit Ewa Carlenfors.

Les défis que pose la coopération internationale tiennent avant tout aux différences entre les législations des pays participants. « Le grand défi concerne la question de la demande qui est à la source de la traite d'êtres humains. Si les hommes ne persistaient pas à acheter du sexe, le problème pourrait être réglé demain », souligne Ewa Carlenfors.

Eurojust intensifie la coopération contre la criminalité transnationale

La Suède a été parmi les promoteurs d'Eurojust, l'organe de coopération judiciaire de l'Union européenne fondé en 2002, qui se compose de procureurs de tous les États membres de l'UE.

Six ans plus tard, la Suède et treize autres États membres ont engagé un processus de révision pour accroître l'efficacité d'Eurojust. Il s'agissait entre autres d'instaurer un système de permanence disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre sept jours sur sept pour les affaires urgentes. Cette révision a par ailleurs conféré au Réseau judiciaire européen un rôle plus clair et plus efficace. Créé en 1998, le réseau se compose de représentants des organismes nationaux de répression de la criminalité (points de contact). Sa fonction principale est de faciliter la coopération opérationnelle entre les services des États membres, au premier chef dans leur action contre la grande criminalité telle que la traite des êtres humains.

Le programme de Stockholm, une initiative controversée

Le programme de Stockholm est le cadre de coopération de l'UE en matière de contrôle aux frontières, d'action policière, d'asile et de migrations pour la période 2010-2014. Négocié au cours de la présidence suédoise de l'Union européenne et adopté par le Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009, ce programme n'a pas que des adeptes. Sa mise en œuvre entre dans le champ

de responsabilité de la commissaire européenne suédoise Cecilia Malmström.

Le but du programme est d'améliorer l'échange d'informations entre les services de police, procureurs et agents des douanes des pays membres, ainsi qu'entre ceux-ci et les institutions européennes, Eurojust (procureurs) et Europol (police). La législation de l'Union européenne contre la pédopornographie et la traite des êtres humains doit être renforcée et le nouveau système d'information lié à l'accord de Schengen est vu comme un instrument essentiel pour la gestion des frontières.

Les adversaires du programme estiment que les bénéfices allégués dans le domaine de la sécurité ont un prix élevé, sous forme de surveillance accrue et de seuils plus élevés pour les personnes en détresse qui essaient d'entrer en Europe.

Une excellente coopération autour de la Baltique

Le Conseil des États de la mer Baltique (CBSS) a été créé en 1992 dans le sillage de la dissolution de l'Union soviétique. Il réunit les neuf États riverains de la Baltique – Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie et Suède – ainsi que l'Islande, la Norvège et la Commission européenne. Il a son siège à Stockholm.

À l'automne 2006, le Conseil a mis en place un groupe d'action contre la traite des êtres humains, composé d'experts des instances responsables des onze pays membres et de la Commission européenne. Le groupe d'action repose sur une précédente expérience réussie de coopération contre la traite dans l'espace nordico-baltique.

Juriste suédoise et conseillère principale du CBSS, Anna Ekstedt est chef de projet du groupe d'action contre la traite des êtres humains.

« La coopération entre les pays de la Baltique fonctionne bien. Nous travaillons ensemble à cartographier la traite des êtres humains, former un personnel approprié et prévenir la traite dans la région », explique Anna Ekstedt.

« Les points de vue diffèrent certes entre les pays du CBSS en ce qui concerne la prostitution et ses liens avec la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, mais notre force est que nous disposons d'une plateforme de travail. Ce qui importe, c'est le dialogue et le cadre de coopération en soi. Nous avons plusieurs réunions officielles par an et nous nous rencontrons aussi de manière informelle pour discuter et échanger des expériences. Nous pouvons détecter les tendances à un stade précoce et éviter les doubles emplois. Nous évaluons ensemble les activités et expériences de nos pays », explique Anna Ekstedt.

L'accent est mis sur les questions sociales et les actions de prévention telles



que les formations destinées à faciliter le dépistage précoce des victimes et leur apporter protection et assistance.

À partir de 2008, le groupe d'action du CBSS a mené un certain nombre de projets de formation et d'information dans ses pays membres. L'un de ces projets est axé sur la formation du personnel consulaire et diplomatique en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations. « Le personnel consulaire, par exemple, peut jouer un rôle capital en examinant les demandes de visa, s'il est au courant des questions de traite et des moyens de la détecter et de la prévenir. Il peut aussi apporter son assistance pour le rapatriement, les contacts et le soutien », ajoute Anna Ekstedt.

Les agents de liaison suédois à l'étranger

Les services de police suédois, conjointement avec la police et les douanes des autres pays nordiques, ont des agents de liaison dans une vingtaine de pays, de la Baltique et de l'Europe de l'Est à la Thaïlande. Ils agissent contre la criminalité transnationale organisée en mettant l'accent entre autres sur la traite des êtres humains et le tourisme sexuel impliquant des enfants.

La Collaboration policière et douanière nordique est un organe consultatif de coordination et de coopération. Elle opère principalement dans le cadre des programmes nordiques communs de lutte contre la grande criminalité de caractère transnational et par le détachement d'agents de liaison dans d'autres pays.

Ces agents de liaison peuvent apporter un soutien et coopérer avec les autorités répressives des pays dans lesquels ils sont accrédités comme avec celles des pays nordiques.

De femme à femme, une action préventive dans le Caucase

De femme à femme (*Kvinna till Kvinna*) est une fondation suédoise créée en Suède en 1993 en réaction contre les abus subis par les femmes pendant la guerre de Bosnie-Herzégovine. Elle appuie les femmes qui cherchent à s'organiser dans une zone de conflit et collabore avec les organisations féminines locales qui travaillent activement au rétablissement de la paix et à la reconstruction.

En Arménie, elle soutient l'organisation Démocratie aujourd'hui, qui consacre des efforts considérables à la lutte contre la traite. Dans la capitale Erevan, Démocratie aujourd'hui et une autre organisation arménienne gèrent un refuge et un projet destiné à éviter aux jeunes filles des orphelinats d'être recrutées pour la traite des êtres humains.

L'Institut nordique du genre centralise les connaissances

L'Institut nordique du genre (NIKK) est un centre internordique de connaissances pour la recherche sur le genre et l'égalité des chances. Intégré à l'université d'Oslo, il est financé par le Conseil nordique des ministres.

Un des nombreux projets qu'il a menés est « La prostitution dans les pays nordiques (2007-2008) ». Le rapport du projet expose comment le traitement juridique de la prostitution et de la traite des êtres humains dans les pays nordiques a été affecté par l'afflux des femmes étrangères sur le marché national de la prostitution au cours de la dernière décennie. Il est clair que tous les pays nordiques sont confrontés en ce moment à une situation nouvelle. Au vu de ce nouvel état de choses, des discussions sont en cours pour examiner en quoi les arguments en faveur de la pénalisation des acheteurs de sexe diffèrent d'un pays nordique à l'autre. Le rapport analyse aussi les *chats* en ligne des acheteurs de sexe ainsi que la manière dont la police et les travailleurs sociaux discutent et appliquent la loi suédoise contre l'achat de services sexuels.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbss.org *Conseil des États de la mer Baltique*

www.nikk.no *Institut nordique du genre*

www.ungift.org *Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains*



PLAN D'ACTION NATIONAL

MOBILISATION DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

« IL EST INACCEPTABLE que des êtres humains, souvent des femmes et des enfants, soient recrutés à des fins d'exploitation. Avec ce plan d'action, le gouvernement fait un pas décisif en intensifiant la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. » Ces mots ont été prononcés par Nyamko Sabuni, ministre de l'intégration et de l'égalité des chances, en juillet 2008, lorsque le gouvernement suédois a adopté un plan d'action national de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains comportant des mesures pour assurer aux victimes protection et assistance.

Il est dit dans le plan : « Par principe, toutes les mesures sont clairement axées sur les besoins individuels de la personne. Cette approche doit aussi sous-tendre l'action des autorités. »

Les cinq champs d'intervention du plan sont les suivants.

Soutien accru aux victimes de la traite des êtres humains

Le gouvernement a chargé la préfecture de Stockholm de planifier, coordonner et mettre en œuvre des mesures visant à sécuriser le retour des victimes de la prostitution et de la traite dans leur pays d'origine.

« Cette initiative doit créer de nouveaux moyens d'assurer protection et soutien aux victimes de la prostitution et de la traite », déclare Nyamko Sabuni.

Pour accomplir cette mission, la préfecture agit de concert avec l'Organisation nationale des centres d'aide aux femmes et adolescentes en Suède et avec la Fédération nationale des centres d'aide aux femmes et aux adolescentes.

Renforcement de l'action préventive

Un élément fondamental de l'action préventive est de mieux faire connaître la prostitution, la traite et leurs victimes afin de changer les attitudes. Les connaissances et l'information à l'intention des enfants et des jeunes sont particulièrement prioritaires.

Les règles d'éthique et codes de conduite à l'intention des administrations et des organisations sont un autre élément fondamental de l'action de prévention visant à agir contre la demande et à réduire le taux de recrutement de la prostitution. Des efforts sont en outre nécessaires pour trouver d'autres sources de revenus aux personnes qui travaillent actuellement dans la prostitution.

Qualité et efficacité du système judiciaire

La lutte contre la traite des êtres humains est un volet essentiel de la stratégie à long terme du gouvernement pour la répression de la grande criminalité organisée. Il est particulièrement important que cette stratégie ait un impact fort sur le système judiciaire.

« Cette initiative joue un rôle majeur dans la mobilisation contre la grande criminalité organisée, une question à laquelle le gouvernement s'est déjà attaqué précédemment. En intensifiant ces efforts, on crée les conditions qui permettront à la police et au parquet d'agir avec plus de cohérence qu'aujourd'hui dans la lutte contre la prostitution et la traite », déclare la ministre de la justice Beatrice Ask.

Extension de la coopération nationale et internationale

La lutte contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles ou autres suppose une coopération mondiale et interrégionale ainsi qu'un plan d'attaque intersectoriel qui engage les administrations, les organisations bénévoles, les chercheurs et le public. Cette action exige aussi des efforts concertés dans de multiples domaines. Les efforts de collaboration et de coordination concernant les mesures préventives, la protection et le soutien des victimes doivent être étendus.

« Le gouvernement concentre d'importantes ressources sur la lutte contre

la prostitution et la traite. La Norvège s'est engagée dans la même voie que la Suède en adoptant une loi contre l'achat de services sexuels et d'autres pays envisagent de faire de même. Je suis heureuse de voir qu'ils considèrent la Suède comme un exemple à suivre », dit Nyamko Sabuni.

En outre, le gouvernement a demandé à l'Institut suédois d'organiser un programme de visites pour des acteurs clés d'autres pays désireux d'étudier l'action de la Suède pour prévenir et combattre la prostitution et la traite d'êtres humains à des fins sexuelles. L'Institut est aussi chargé d'organiser des activités et des présentations à l'étranger afin de mettre en perspective et en contexte la contribution de la Suède à ces questions.

Avancement des connaissances

Un large socle de connaissances est crucial pour pouvoir formuler des mesures efficaces en vue de neutraliser la prostitution et combattre la traite des êtres humains. Afin d'élargir et approfondir les compétences des administrations et des organisations bénévoles qui sont actives dans ce domaine, des recherches et d'autres formes d'études, tant quantitatives que qualitatives, sont nécessaires. L'expérience d'autres pays est également importante et peut être à la base d'une coopération accrue entre eux.



« Le gouvernement doit se faire l'avocat des droits de tous, quelle que soit leur orientation sexuelle. Trop souvent, les homosexuels, bisexuels et transgenre sont oubliés dans le débat sur l'achat de sexe et la traite des êtres humains. Nous devons en savoir plus pour pouvoir déterminer le type de protection et d'appui nécessaire à ces catégories de personnes », ajoute Nyamko Sabuni.

Depuis son lancement, plusieurs des mesures du plan d'action gouvernemental ont été mises en œuvre. Les efforts concertés du gouvernement sont d'une importance majeure pour renforcer encore la lutte contre la prostitution, la traite et la criminalité organisée qui est à l'origine de ces activités.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.sweden.gov.se Services du gouvernement suédois (voir Action plan to combat prostitution and trafficking)

www.si.se/humantrafficking L'Institut suédois et l'action contre la traite des êtres humains



Image du film *Lilya 4-ever* © Memento film

Il y a un peu plus de dix ans, une jeune Lituanienne se suicidait à Malmö en se jetant du pont d'une autoroute. Auparavant, elle avait été exploitée par des acheteurs de sexe en Suède. Finalement, le désespoir et le sentiment d'impuissance sont devenus si écrasants qu'elle s'est donné la mort. Elle venait d'avoir seize ans. Implacable et terrifiant, *Lilya 4-ever*, un long métrage suédois tourné en 2002 par Lukas Moodysson, montre ce qu'est la traite des êtres humains – et la vie à laquelle sont réduites les jeunes filles qui en sont victimes.

L'achat de sexe et la traite des êtres humains sont des actes cyniques qui n'ont rien à voir avec la sexualité et l'amour. Ce sont plutôt des formes aberrantes et sinistres de la domination masculine, sur des femmes et des jeunes filles en premier lieu, mais aussi sur d'autres hommes, principalement des jeunes garçons.







Si.

ISBN 978-91-86965-14-0
9 789186 995140

Il pourrait être votre voisin, ou votre meilleur ami. Ou peut-être un collègue, ou quelqu'un à qui vous avez parlé à une fête le week-end dernier. Il a l'air de mener une vie normale – il est marié, il a des enfants, un bon travail – bref, quelqu'un comme vous et moi. Mais il achète aussi des services sexuels et soutient ainsi le marché de l'exploitation sexuelle, de la prostitution et de la traite des êtres humains. Et en Suède, c'est un délit.

Cette publication présente le point de vue de la Suède sur la traite des êtres humains à des fins sexuelles et la prostitution. Elle part de l'idée que c'est la demande de services sexuels qui pérennise la prostitution et la traite. Dans cette optique, la Suède a accompli des pas importants, entre autres le durcissement de la législation des mesures destinées à intensifier la coopération entre les autorités et les organisations, et des efforts accrus pour assurer aux victimes une meilleure protection.

